

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
18 février 2026

PUBLIE LE : 24 FEV. 2026

Délibération n°260218-3 : Participation des communes aux charges intercommunales pour l'exercice 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Benoît BURGAUD**, Premier Vice-président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 18 FÉVRIER 2026

PRESENTS

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odetta ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : Le Vésinet

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille ARIEU, Directeur adjoint du Dôme
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11

**OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES INTERCOMMUNALES
POUR L'EXERCICE 2026**

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5212-16 et L.5212-20 ;

VU les statuts du syndicat intercommunal ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de fixer le montant des participations des communes aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et la Construction d'une Piscine, telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 23/02/2026

Transmis en préfecture et affiché le 24/02/2026

David MANUGL
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme



Arnaud PERICARD
Le Président du Syndicat Intercommunal

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Annexe à la délibération n° CS - 260218-3

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE L'EXERCICE 2026

COMMUNES	Population 2023 entrant en vigueur le 1er janvier 2026	PARTICIPATION 2026	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
AIGREMONT	1 111	17 054,00 €	- €	17 054,00 €
CHAMBOURCY	6 002	92 131,00 €	- €	92 131,00 €
MAREIL-MARLY	4 263	65 437,00 €	- €	65 437,00 €
MARLY-LE-ROI	17 159	263 391,00 €	- €	263 391,00 €
LE PECQ	16 333	250 712,00 €	- €	250 712,00 €
LE VESINET	16 010	245 754,00 €	- €	245 754,00 €
TOTAL DES 6 COMMUNES	60 878	934 479,00 €	- €	934 479,00 €
Par habitant		15,35 €		
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	47 628	1 617 923,00 €	- €	1 617 923,00 €
Par habitant		33,97 €		
TOTAL	108 506	2 552 402,00 €	- €	2 552 402,00 €